

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sénat : la dernière plénière de Gabriel Ogoula Monyama

Y.F.I
Libreville/Gabon

LE Sénat est de nouveau endeuillé. La 2^e Chambre du Parlement vient d'enregistrer la perte d'un de ses membres, le sénateur Gabriel Ogoula Monyama, par ailleurs, jusqu'à son dernier souffle, président de la Commission du Plan, du Développement et de la Décentralisation.

Certes, l'élu du département de Bendjé, dans l'Ogooué-Maritime, était malade. Mais rien ne présageait sa mort aussi rapidement. C'était dimanche

Le parlementaire aura marqué l'institution par ses qualités humaines, mais également par le travail accompli au sein de la commission qu'il présidait.

dernier, à Abidjan (Côte d'Ivoire). La nouvelle est tombée comme un couperet, plombant l'ambiance au palais Omar Bongo Ondimba, lundi dernier. Le parlementaire aura marqué l'institution par ses qualités humaines, mais également par le travail accompli au sein de la commission qu'il présidait. Né le 7 mars 1955 à Port-Gentil, le défunt débute sa carrière professionnelle dans l'enseignement, avant d'embrasser l'administration centrale, au terme de sa formation à l'École de préparation aux carrières administratives (EPCA). Par la suite, il décide d'intégrer l'arène politique de sa localité et préside aux destinées

du Conseil départemental de Bendjé durant une décennie (de 1996 à 2007). En 2008, il réintègre l'administration publique comme chargé de la Statistique, secteur scolaire de l'Ogooué-Maritime, jusqu'à son élection en 2015 en qualité de sénateur du département de Bendjé.

Élu en tant qu'indépendant, le disparu avait rejoint le groupe parlementaire Front Uni, représentant l'opposition radicale au sein de l'hémicycle durant cette 4^e législature. Outre ses fonctions de président de la Commission du Plan, Gabriel Ogoula Monyama était également membre de la Commission des Finances, et de celle de lois et des Affaires administratives.

Décédé à l'extérieur du pays, dans un contexte mondial marqué par des restrictions liées à la pandémie à Covid-19, le bureau du Sénat s'emploie actuellement au rapatriement de la dépouille au Gabon.



Le sénateur décédé Ogoula Monyama.

Photo : DR

Tribune des partis politiques

"Le nerf de la guerre"!

LE président du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS), Me Séraphin Ndaot Rembogo, se brouille avec tous ses compagnons de la première heure ou presque. Après feu Jean-Jacques Igambas Ikinda, voilà qu'un autre "Bâtisseur", Joël Pono Opapé, vice-président, chargé du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime, n'est plus en odeur de sainteté avec le chef de file de ladite écurie politique. Une fois de plus, l'argent constituerait la pomme de discorde. Le "Bâtisseur en chef" reproche, entre autres, à son collaborateur "le non-versement des cotisations".

Un motif spécieux, de l'avis de Joël Pono Opapé. Ce dernier n'a pas manqué de clamer haut et fort qu'il s'est toujours acquitté de ses cotisations. Non sans déclarer avoir mis gracieusement à la disposition du parti un local dans le 2^e arrondissement de la

commune de Port-Gentil et de la logistique (tentes et chaises) chaque fois que le besoin s'est fait sentir. En réalité, le président du PDS, semble-t-il, entretient un rapport charnel avec les espèces sonnantes et trébuchantes. Les militants démissionnaires de cette famille politique, pour la plupart bel et bien vivants, ne nous démentiront pas.

À cette déviance s'ajoute le népotisme qu'il cultive. Un fait qui lui est également reproché. En atteste la mise en orbite de sa fille, Carmen Ndaot, au gouvernement, alors que cette dernière n'a pas fourbi ses armes au sein du parti. Telle fille de tel père, cette dernière avait intimé l'ordre aux membres de son cabinet de reverser entre 15 et 20 % de leurs émoluments dans les caisses du PDS. Et ce, même pour ceux ne militent pas au sein dudit parti. L'affaire avait d'ailleurs fait grand bruit sous l'ère du regretté Emmanuel Isoze

Ngondet. Une pratique non seulement aux antipodes du bon sens, mais également des libertés individuelles.

Toujours au titre des griefs soulevés, soulignons que depuis deux ans, le mandat de Me Ndaot Rembogo à la tête du parti est forclos. D'autant plus qu'au terme de l'article 5 des statuts et règlement du PDS, l'actuel président ne peut plus être candidat à sa propre succession. À ce propos, plusieurs observateurs du landerneau politique lui reprochent la succession familiale en préparation.

C'est dire qu'en véritable éclectique, Me Ndaot Rembogo applique à la lettre les principes du "Prince de Machiavel" dont celui de se débarrasser des compagnons de la première heure. C'est du moins l'image renvoyée par l'actuelle discorde avec son vice-président.

Yannick Franz IGOHO